

COMMENT ME DÉBARRASSER DE MES OBJETS ?

1

✓ Avant de partir à la déchetterie je **vérifie la liste des objets acceptés**, je **sépare les déchets par type** pour faciliter le tri et je m'assure d'avoir la **vignette d'accès**.

2

👷 En arrivant, je **respecte les consignes de tri et de sécurité** données par l'agent.

3

🧹 Je trie mes déchets et je laisse le site propre;

ANNEMASSE AGGLO VOUS ACCOMPAGNE

POUR VOUS FORMER

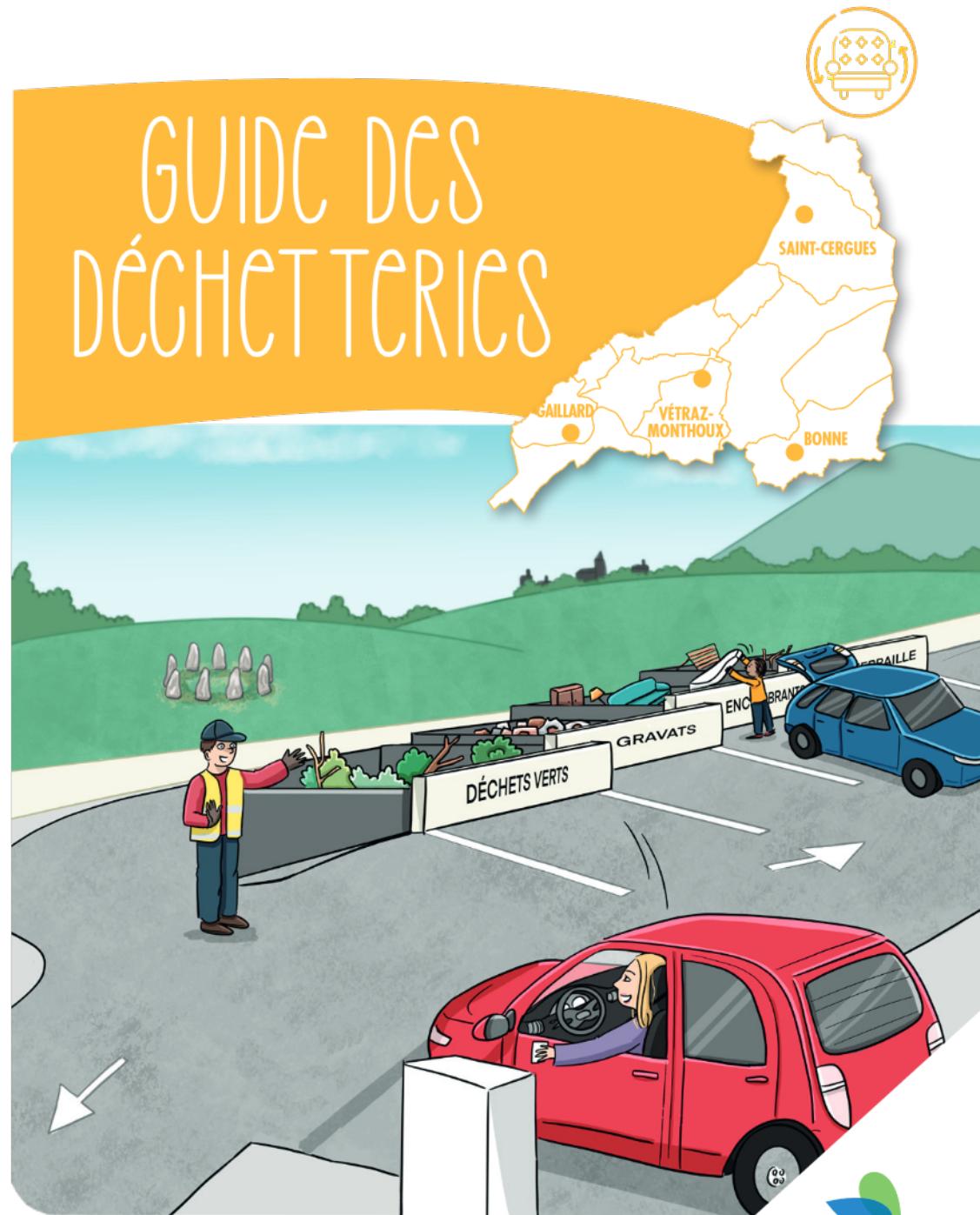
Des **ateliers gratuits** pour apprendre à réduire ses déchets, à composter, ou encore pour découvrir et échanger sur les pratiques de jardinage au naturel.

POUR VOUS ÉQUIPER

Des composteurs et sites de compostage partagé sont mis à disposition **gratuitement**.

Pour vous inscrire aux ateliers, commander votre composteur ou pour plus d'informations :

04 50 87 88 88
infotri@annemasse-agglo.fr
www.annemasse-agglo.fr



MODALITÉS D'ACCÈS

Les 4 déchetteries sont **réservées aux habitants** d'Annemasse Agglo.

Elles sont accessibles **sur présentation de la vignette d'accès** pouvant être demandée sur www.annemasse-agglo.fr.

Seule la déchetterie de Vétraz-Monthoux est accessible aux professionnels du territoire.

Pour des questions de sécurité, **il est strictement interdit de récupérer** des objets dans les bennes

Le règlement intérieur est disponible sur www.annemasse-agglo.fr ou dans les déchetteries du territoire. En entrant sur l'un des sites, l'usager s'engage à le respecter.



HORAIRES

BONNE Route de la Ripaille	Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h, fermée le jeudi
GAILLARD Rue du Transval	Du lundi au samedi de 8h à 18h
SAINT-CERGUES Route de la Vy de l'eau	Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h fermée le mardi
VÉTRAZ-MONTHOUX « Les Grands Bois » rue Germain Sommeiller	Du lundi au samedi de 8h à 18h30 Pour les professionnels : du lundi au vendredi de 8h à 18h30

L'accès n'est plus possible à compter de **10 minutes avant la fermeture.**

Les déchetteries sont **fermées les dimanches et jours fériés**

En cas **d'apport conséquent avant la fermeture du site**, le gardien **pourra refuser l'accès** à tout usager, afin d'effectuer la fermeture à l'heure indiquée.

DÉCHETS ACCEPTÉS

- Dépôt autorisé pour les particuliers et les pros
- Dépôt autorisé seulement pour les particuliers

	Bonne	Gaillard	Saint-Cergues	Vétraz-Monthoux
Déchets verts (<i>coupe de haies, tonte de pelouse, etc.</i>)	●	●	●	●
Cartons (<i>pliés</i>)	●	●	●	●
Vélos, meubles (<i>chaise, meuble de cuisine, etc.</i>)	●	●	●	●
Ferraille (<i>tuyauterie, objet en fonte, etc.</i>)	●	●	●	●
Gravats (<i>briques, vaisselle, céramique...</i>)	●	●	●	●
Déchets industriels banals (DIB) (<i>laine de Roche, Siporex, etc.</i>)				●
Laine de verre		●		●
Placoplâtre, bois	●	●	●	●
Terre, verre plat				●
Fenêtres		●		●
Pneumatiques (sans jantes) (4 pneus maximum par dépôt)	●	●		●
Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) (four, téléviseur, réfrigérateur, etc.)	●	●	●	●*
Huiles (de moteur ou végétale) (3 litres maximum par dépôt)	●	●	●	●
Déchets dangereux (détergents, peintures, etc.) (100 litres max)	●	●	●	●
Capsules Nespresso en aluminium, cartouches d'imprimante vides, piles, lunettes, tubes et lampes néon	●	●	●	●
Emballages recyclables (bouteilles et bocaux en verre, papiers, cartons d'emballages, bouteilles en plastique, emballages en métal, etc.)	●	●		●

* Uniquement les petits appareils électriques et leurs câbles (cafetière, sèche-cheveux, appareil à raclette, ordinateur, téléphone, tablette...)

DÉCHETS REFUSÉS (liste non exhaustive)

- » Bouteilles ou cartouches de gaz
- » Explosifs, munitions ou fusées de détresse
- » Déchets amiantés ou fibrociments
- » Déchets de soins à risque infectieux (DASRI)
- » Pneus de couleurs, de poids lourds ou d'engins agricoles
- » Extincteurs
- » Médicaments
- » Cadavres d'animaux
- » Déchets radioactifs
- » Batteries de vélos